

Pointe-à-Pitre, le jeudi 25 juin 2026

AVIS AUX USAGERS N° 38/2026

Objet : fonctionnement du radar

La Capitainerie du grand port maritime de la Guadeloupe demande aux agents consignataires d'informer les navires qu'ils consistent, que la veille radar est de nouveau assurée par la Capitainerie du GPMG.

Destinataires : Personnel GPMG - Usagers du Port

Responsable Vigie/ Quais
Plan d'Eau

